



FO DGFIP RHONE
165 rue Garibaldi 69401 LYON Cedex 03
Tél : 04 78 63 32 35 - Fax : 04 78 63 32 10

3 rue de la Charité 69288 LYON CEDEX 02
Tél : 04 72.40.77.12
fo.drifip69@dgfip.finances.gouv.fr

CR CAPL INSPECTEURS (GP) DU 5 JANVIER 2012

Cette commission locale était la première à se réunir dans la configuration issue des élections de l'automne. L'ordre du jour prévoyait pour débiter un vote sur les procès verbaux des quatre précédentes CAP (deux par filière). Ces PV ont été approuvés par les trois OS (FO, CGT, SNUI).

Pour le point principal (mutations au 1^{er} mars) l'administration a présenté le contexte emplois de ce mouvement, se félicitant de la création de cinq emplois d'inspecteur (GP) en 2012 dans le département : trois en PNC (HCL, Gd Lyon, Pairie départementale) et deux en direction (Comptabilité et RH).

FO a demandé quelques précisions sur la nature des fonctions concernées. Il nous a été répondu que pour l'essentiel (hors RH) il s'agirait de fonctions contrôle interne/comptabilité.

FO a immédiatement dénoncé :

- la multiplication pour les inspecteurs des emplois de chargés de missions au statut nécessairement plus instables, flexibles que des emplois de chefs de service ;
- la suppression en parallèle d'emplois de catégorie B et C qui aboutit à la dégradation des conditions de travail et d'exercice des missions que nous constatons de partout.

La présentation du projet de mouvement a donné lieu aux « premiers pas » des représentants des autres OS (tous issus de l'ex-DGI) dans le cadre juridique ex-CP.

Le mouvement, classiquement, prévoit un « premier tour » classant les candidats internes dans l'ordre d'ancienneté, puis les nouveaux arrivants dans un « second tour ».

Le SNUI s'est étonné de cette procédure, appelant l'administration à cesser d'appliquer les règles GP sine die !

Dans quel but, pour appliquer quelles règles ? Celles de l'ex-DGI, bien sûr ! Le groupe de travail national – qui n'a encore par débuté ses travaux – est ainsi implicitement sommé de conclure ses réflexions par la reconduction pure et simple des règles FF !

Passé cet épisode burlesque, la direction a présenté son projet de mouvement. On peut en tirer les éléments principaux suivants :

- l'ordre théorique de la CAP (quatorze collègues concernés) a été respecté à une exception près, dossier suivi par les élus FO.
- L'administration a profité du mouvement pour annoncer qu'un des deux postes « formation-concours » libérés à cette occasion était supprimé.

Force Ouvrière a immédiatement dénoncé cette suppression ainsi que la méthode utilisée.

Yves RAICHL

Elu FO-DGFIP en CAPL Inspecteurs.

Rejoignez Force Ouvrière, en ADHERANT :

- pour agir dans l'indépendance
- pour obtenir rapidement des informations sûres et précises
- pour faire vivre la vraie solidarité aux Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

NOM :PRENOM :GRADEAFFECTATION :déclare vouloir adhérer à FO DGFIP

Fait àle.....

(signature)